

Montreuil, le 18 février 2026

Contre le hold-up de 45 millions dont est victime le CNFPT, amplifions la mobilisation !

À quelques jours de la décision du Conseil constitutionnel sur le PLF 2026, la Fédération CGT des services publics appelle à amplifier la mobilisation contre la mise en cause de la libre administration des collectivités locales et pour la défense du CNFPT.

Le Conseil constitutionnel, saisi par plusieurs groupes parlementaires, devrait rendre son avis sur la loi de finances 2026 le 20 février prochain.

Parmi les mesures dont les groupes parlementaires demandent l'invalidation, il y a l'article 135 de la loi de finances qui impose un plafonnement des recettes du CNFPT. Cette mesure de plafonnement constitue un hold-up de 45 millions sur les recettes du CNFPT, donc sur le salaire socialisé des fonctionnaires territoriaux.

Le CNFPT, établissement public national paritaire, est vent debout contre cette mesure inacceptable.

Au sein du conseil d'administration du CNFPT, la délégation CGT est le fer de lance de cette mobilisation. Elle est appuyée par toute la fédération et ses structures syndicales.

D'ores et déjà, plusieurs dizaines de motions et de courriers sont adressé par nos syndicats aux parlementaires de leur département ainsi qu'au ministre de la Fonction publique pour exiger l'invalidation de l'article 135 de la loi de finances.

Poursuivons et amplifions la mobilisation. Chaque jour compte !